



## COMITÉ DES PÊCHES

### Trente-deuxième session

Rome, 11-15 juillet 2016

### DÉCISIONS PRISES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES À SA QUINZIÈME SESSION (AGADIR [MAROC], 22-26 FÉVRIER 2016)

#### Résumé

Le présent document donne une vue d'ensemble des questions examinées lors de la quinzième session du Sous-Comité du commerce du poisson et récapitule ses principales recommandations. La version intégrale du rapport est publiée sous la cote COFI/2016/Inf.9.

#### Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité du commerce du poisson;
- donner des indications sur la suite à donner aux questions soulevées dans le rapport.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mq596

## I. INTRODUCTION

1. Le Sous-Comité du commerce du poisson a tenu sa quinzième session à Agadir (Maroc), du 22 au 26 février 2016, à l'aimable invitation du Royaume du Maroc. Ont assisté à la session 47 Membres de la FAO, un représentant d'une institution spécialisée des Nations Unies et des observateurs de 15 organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales.
2. M. Youssef Ouati (Maroc) a été élu Président du Sous-Comité. M. Bong-hyun Nam (Corée, République de) a été élu premier Vice-Président, les autres vice-présidents élus étant le Bangladesh et l'Estonie.
3. Les numéros de paragraphe indiqués dans les sections qui suivent sont ceux du rapport (COFI/2016/Inf.9).

## II. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SESSION

### ***RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AU COMMERCE DU POISSON***

4. Le Sous-Comité a félicité le Secrétariat de la pertinence et de la richesse des informations fournies et de la gamme étendue des activités liées au commerce que mène le Département des pêches et de l'aquaculture. (par. 8)
5. Le Sous-Comité a souligné le rôle essentiel du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire mondiale, en tant que source d'aliments, de moyens d'existence et de revenus et facteur de croissance économique et de développement. Le Sous-Comité a encouragé l'amélioration de l'accès aux informations sur les marchés tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que l'appui aux artisans-pêcheurs de sorte que ceux-ci puissent accéder aux marchés régionaux et internationaux. (par. 9)
6. Le Sous-Comité a souligné l'importance du travail de la FAO en matière de renforcement des capacités des pays en développement et il a prié instamment l'Organisation de maintenir son appui technique pour faciliter l'accès aux marchés, la création de valeur ajoutée, les activités après capture/récolte et la sécurité sanitaire des aliments d'origine marine. (par. 10)
7. Le Sous-Comité s'est félicité de la collaboration croissante de la FAO avec d'autres instances internationales, telles que le Codex Alimentarius, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). (par. 11)
8. Le Sous-Comité a indiqué qu'il soutenait les travaux de la FAO visant à améliorer le Système harmonisé de classification (SH) pour ce qui est du poisson ainsi que la poursuite de la collaboration avec l'OMD. Le Sous-Comité a encouragé la FAO à poursuivre ces travaux et a suggéré des améliorations possibles pour compléter le SH, notamment une meilleure ventilation des espèces qui doivent être surveillées de plus près, telles que les requins et les raies. À cet effet, certains membres ont noté que l'OMD n'avait pas examiné les propositions relatives à l'adoption, pour la version de 2017 du SH, de nouveaux codes pour certaines espèces de requins et de raies à sa réunion de 2015 et ils ont demandé instamment à la FAO de mettre en œuvre ces changements dans la version de 2022. (par. 12)
9. Le Sous-Comité a également évoqué l'utilité du projet GLOBEFISH, qui fournit des analyses et des informations sur les tendances des marchés internationaux du poisson. (par. 13)

10. Le Sous-Comité a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux sur les pertes après capture ou récolte, qui constituent un défi majeur à relever pour les pays ne disposant pas d'installations de traitement et de stockage adéquates. (par. 15)

11. Le Sous-Comité a félicité la FAO pour son travail sur l'indice des prix du poisson, soulignant l'intérêt que présentent les études de la demande, de l'offre et des prix pour les responsables politiques, et il a formulé des recommandations relatives à l'amélioration de l'interface utilisateurs et à la mise à disposition d'informations sur les facteurs déterminants des prix du poisson. (par. 16)

12. Le Sous-Comité a appelé unanimement les États Membres qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), ce qui constituerait une décision importante dans la lutte contre cette pratique. Il a par ailleurs noté que la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur, les systèmes de documentation des prises et d'autres mesures liées à l'accès aux marchés, constituaient des outils de prévention de l'entrée sur les marchés nationaux et internationaux de poissons pris de manière illicite. (par. 17)

13. Le Sous-Comité a salué les travaux dont la FAO fait état dans son analyse des lacunes et des incohérences figurant dans les normes et les règles relatives à la traçabilité des produits de la mer (*Analysis of Gaps and inconsistencies in the seafood traceability standards and norms*, en anglais), et il a noté que ce document serait utile pour la mise au point de programmes de documentation des prises et de sécurité sanitaire des aliments. (par. 18)

### ***FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE COMMERCE DU POISSON***

14. Le Sous-Comité a félicité le Secrétariat pour la description et l'analyse exhaustives qu'il a fournies et a proposé un certain nombre de domaines à prendre en compte à l'avenir dans l'analyse des faits nouveaux concernant le commerce du poisson. Les délégués ont échangé des informations sur les tendances récentes du commerce et de la consommation de poisson et de produits de la pêche dans leurs pays respectifs, ainsi que sur les principales questions qui ont une incidence sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. (par. 21)

15. Le Sous-Comité a souligné que la mise en commun des informations était importante. Il a aussi insisté sur le rôle clé que jouent les statistiques sur la pêche de la FAO dans le suivi et la gestion des pêches et pour l'analyse des tendances aux niveaux national, régional et mondial. (par. 22)

16. Le Sous-Comité a fait part de son inquiétude face aux pressions et aux mesures croissantes qui pèsent sur le commerce du poisson et des produits de la pêche. Les délégués ont insisté sur l'importance d'un système commercial qui soit à la fois transparent et ouvert. Ils ont aussi souligné l'importance du dialogue et de la concertation entre les organismes internationaux, les États membres et les parties prenantes concernées, s'agissant des exigences du marché - celles qui existent et celles qui se créent. (par. 23)

17. Le Sous-Comité a également mis l'accent sur les nouvelles difficultés auxquelles se heurtent de nombreux pays en développement exportateurs à l'heure d'accéder aux marchés internationaux. Il a réaffirmé son appui au rôle clé que joue la FAO dans le renforcement des capacités des pays en développement, principalement, dans les domaines de la pêche artisanale et du commerce et de la commercialisation du poisson. (par. 24)

18. Le Sous-Comité s'est dit résolument favorable aux mesures visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR. Certains Membres ont également souligné la nécessité d'interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. (par. 25)

19. Le Sous-Comité a également fait part de son soutien à la collaboration croissante de la FAO avec d'autres organismes internationaux, tels que l'OMC. Les délégués ont indiqué qu'il était important de relancer les négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'OMC. À cet

égard, ils ont aussi insisté sur le rôle important que joue la FAO en fournissant des compétences techniques spécialisées à l'OMC et mis l'accent sur les mandats et les rôles différents, mais néanmoins complémentaires, des deux organisations. (par. 26)

20. Le Sous-Comité a fait valoir la nécessité de réduire le gaspillage et les pertes de poisson pour pouvoir répondre à la demande croissante et réduire la pression exercée sur l'environnement, et de faire un meilleur usage des sous-produits, notamment comme matière première pour l'alimentation humaine et animale. (par. 27)

21. Enfin, le Sous-Comité a aussi insisté sur la préoccupation croissante au sujet des conditions sociales et des conditions de travail dans cette filière et sur la nécessité de soulever ces questions auprès des instances internationales. (par. 28)

### ***COMMERCE DU POISSON ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE LE LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR***

22. Le Secrétariat a mis l'accent sur la nouvelle stratégie mise en œuvre par la FAO pour renforcer la résilience des communautés et de leurs moyens d'existence face aux menaces et en cas de crise. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance de cet enjeu à l'ère du changement climatique et compte tenu de la vulnérabilité des communautés côtières face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Les délégués ont noté que les différents chocs avaient des effets divers sur les chaînes de valeur des produits de la mer, exigeant ainsi des interventions distinctes et adaptées. Ils ont également souligné que celles-ci devaient s'inscrire dans des stratégies à plus long terme et répondre aux besoins particuliers des communautés touchées ou vulnérables. (par. 29)

23. Prenant note des travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le Sous-Comité a estimé que les interventions en cas de catastrophes et les stratégies de prévention devraient faire une plus large place à la consommation de poisson, afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et les carences en micronutriments, surtout lorsque le poisson fait partie intégrante de l'alimentation traditionnelle ou constitue un aliment acceptable et accessible localement. Constatant les bienfaits nutritionnels du poisson, le Sous-Comité a recommandé que les questions liées au changement climatique et aux catastrophes soient prises en compte au moment de l'élaboration des politiques relatives au commerce du poisson et des produits de la pêche de manière à influencer sur les stratégies et les investissements en faveur du développement. (par. 30)

24. Le Sous-Comité a suggéré que les mesures visant à renforcer la résilience des communautés de pêcheurs soient complétées par des cadres de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui tiennent compte des questions liées au changement climatique et aux catastrophes, et il a recommandé de poursuivre les efforts visant à recueillir des données précises sur la pêche et sur l'évolution du climat. Les délégués ont souligné que des marchés ouverts, dynamiques et flexibles étaient importants pour renforcer la résilience et assurer la disponibilité de denrées alimentaires, y compris le poisson, en situation d'urgence. Ils ont été informés des initiatives en cours concernant les régimes d'assurance et le mécanisme de dédommagement financier pour les pertes économiques subies par les pêcheurs à la suite de ce type d'événements. (par. 31)

25. Le Sous-Comité a reconnu le rôle important que joue la FAO en donnant des indications et en menant des activités de formation pour faire face aux situations d'urgence qui ont une incidence sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, notamment à l'intention des artisans pêcheurs et des petits aquaculteurs le long de la chaîne de valeur, conformément au principe de la durabilité et à celui de «la reconstruction en mieux». Les délégués ont demandé des précisions sur la façon dont la FAO s'attache à promouvoir ces indications dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. (par. 32)

26. Le Sous-Comité a noté l'absence de toute définition commune de la notion de résilience au sein du système des Nations Unies. Il a souligné qu'il était important de fournir une assistance technique à tous les niveaux afin de renforcer la capacité de réaction face aux catastrophes naturelles et causées par l'homme dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. (par. 33)

### ***DIRECTIVES RELATIVES AUX PROGRAMMES DE DOCUMENTATION DES PRISES***

27. Le Sous-Comité a réaffirmé l'importance et l'utilité des programmes de documentation des prises, qui offrent un moyen efficace de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et il a félicité le Secrétariat et les experts qui ont participé à la Consultation pour leurs importants travaux d'élaboration du projet de Directives. (par. 35)

28. Dans le cadre de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Sous-Comité s'est penché sur le projet de rapport (COFI:FT/XV/2016/Inf.6) de la Consultation d'experts sur l'élaboration des Directives relatives aux programmes de documentation des prises qui s'est tenue en juillet 2015 et sur un autre projet de directives (COFI:FT/XV/2016/Inf.7) élaboré par un membre en consultation avec plusieurs autres membres. (par. 36)

29. Le Sous-Comité est convenu que le document COFI:FT/XV/2016/Inf.7 devrait constituer le point de départ des délibérations de la Consultation technique à venir chargée de mettre au point les Directives relatives aux programmes de documentation des prises à la lumière des éléments suivants:

- que toute l'attention voulue soit prêtée à l'assistance technique, au renforcement des capacités et à la pêche artisanale;
- que la responsabilité de la validation des documents relatifs aux prises incombe aux autorités compétentes des États du pavillon;
- que des informations précises soient disponibles le long de la chaîne d'approvisionnement;
- enfin, la prise en compte des éléments pertinents du projet de Directives relatives aux programmes de documentation des prises issu de la Consultation d'experts. (par. 38)

30. Le Sous-Comité a demandé au Secrétariat de veiller à ce que les travaux de la Consultation technique prévue pour avril 2016 tiennent rigoureusement compte du mandat et des six principes définis par le Comité des pêches à sa trente et unième session. (par. 39)

31. Le Sous-Comité a suggéré que l'on accorde une attention particulière aux besoins des pays en développement, y compris en ce qui concerne la mise en place de systèmes électroniques, et a encouragé les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les institutions financières à apporter leur soutien au renforcement des capacités et à l'assistance technique. (par. 41)

32. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance de la coopération internationale et a fortement recommandé de suivre une démarche régionale ou multilatérale pour assurer une efficacité maximale des programmes de documentation des prises. (par. 42)

33. Le Sous-Comité a reconnu que les programmes de documentation des prises déjà existants et bien établis, dont ceux des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), devraient être pris en compte pour éviter autant que possible les doubles emplois. Le Sous-Comité est aussi convenu que chaque programme de documentation des prises devait être fondé sur une évaluation des risques. (par. 43)

34. Le Sous-Comité a remercié la Norvège pour sa généreuse contribution financière à l'élaboration des Directives relatives à la documentation des prises. (par. 45)

## ***EXAMEN DES CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ LIÉES À LA QUALITÉ ET À LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS***

35. Le Sous-Comité s'est dit résolument favorable à ce que la FAO poursuive ses travaux en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les divers comités du Codex traitant de questions intéressant le poisson et à ce que ces activités soient financées de manière adéquate afin d'assurer la fourniture d'avis scientifiques de qualité propres à l'appui du processus d'établissement de normes du Codex. (par. 47)

36. Le Sous-Comité approuvait l'élaboration d'orientations techniques FAO/OMS pour la mise en œuvre du code d'usages du Codex relatif aux programmes de contrôle sanitaire des mollusques bivalves, en tenant en compte des orientations existantes relatives à la surveillance des bivalves. (par. 48)

37. Le Sous-Comité a demandé à la FAO de continuer à fournir une assistance technique aux pays en développement pour ce qui est des systèmes nationaux de contrôle des aliments et de l'appui aux communautés d'artisans pêcheurs, afin d'assurer la sécurité sanitaire des produits sur la base des normes, des directives et codes d'usages du Codex. Il a également suggéré que le Secrétariat étudie le recours à des procédures simplifiées mais néanmoins propres à assurer la conformité des aliments et qu'il reconnaisse l'importance que revêtent les marchés régionaux et locaux pour la protection de la santé des consommateurs. (par. 49)

38. Le Sous-Comité a souligné le rôle de coordination que joue la FAO s'agissant d'améliorer le dialogue entre les pays importateurs et les pays exportateurs et d'assurer ainsi la conformité des aliments aux exigences en matière de sécurité sanitaire, dans l'intérêt du commerce international. (par. 50)

39. Le Sous-Comité a noté que les normes privées pouvaient devenir des obstacles au commerce et a demandé à la FAO de poursuivre sa collaboration avec le Codex dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de veiller à ce qu'une distinction soit faite entre les normes contraignantes et celles d'application volontaire. (par. 51)

## ***COMMERCE DES SERVICES LIÉS À LA PÊCHE***

40. Le Sous-Comité a insisté sur le rôle de premier plan que joue le commerce des services liés à la pêche dans l'économie du secteur. Il a souligné qu'il était difficile actuellement de procéder à une analyse précise et que toute initiative de la FAO dans ce domaine serait la bienvenue, d'autant plus que les données dont on dispose sont généralement insuffisantes et compte tenu de leur niveau d'agrégation. (par. 53)

41. Le Sous-Comité a reconnu qu'une analyse plus fine du commerce des services liés à la pêche pourrait être particulièrement utile pour prendre toute la mesure de l'économie de la pêche, en permettant un examen global plus efficace du poisson et des produits de la pêche sous leurs multiples aspects, avec des effets positifs en termes d'informations utiles, propres à étayer la mise en œuvre de politiques nationales plus précises. (par. 54)

42. Le Sous-Comité a également noté la complexité de la question du commerce des services liés à la pêche et les difficultés que comportent la collecte de données à ce sujet et la définition des sources d'information et des éléments utiles. Il a donc donné des indications concernant la voie à suivre aux fins de l'établissement d'un cadre, qui devrait avoir un champ d'application bien précis. Il a été recommandé que pour commencer la FAO étudie l'ensemble de la documentation sur la question et dresse un inventaire des éléments d'information existants dans le domaine du commerce des services liés à la pêche, ainsi qu'une cartographie du secteur, en procédant à une analyse par étapes, partant des éléments les plus simples pour arriver aux aspects plus complexes. Il a également souligné que les travaux d'analyse à mener dans ce domaine devaient être étendus à l'aquaculture afin de tenir compte

des besoins et des caractéristiques spécifiques des économies vulnérables, en collaboration, le cas échéant, avec d'autres organismes internationaux. (par. 55)

43. Le Sous-Comité a insisté sur le fait que l'élaboration, par la FAO, d'un cadre applicable au commerce des services liés à la pêche serait un plus pour les pays dans la mesure où elle apporterait une valeur ajoutée, compte tenu de la portée générale du cadre envisagé et de l'importance sociale et économique du secteur. (par. 56)

***LE POINT SUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES D'APPLICATION VOLONTAIRE VISANT À ASSURER LA DURABILITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE***

44. Le Sous-Comité a salué le travail accompli par la FAO dans la facilitation de l'élaboration des directives sur la pêche artisanale et a confirmé que cet instrument international était un outil d'orientation important pour améliorer la pêche artisanale dans les eaux continentales et marines, s'agissant notamment de questions socioéconomiques importantes telles que le travail décent. (par. 58)

45. Le Sous-Comité a encouragé la FAO à poursuivre son travail sur la pêche artisanale, et notamment à améliorer la disponibilité, l'utilisation et la diffusion d'informations spécifiques au secteur, comme elle a commencé à le faire en ajoutant une section sur la pêche artisanale dans le questionnaire sur le Code de conduite pour une pêche responsable. (par. 59)

46. Le Sous-Comité a insisté sur la nécessité d'assurer la mise en œuvre effective des directives sur la pêche artisanale et a exhorté les pays, les partenaires de développement et les autres parties prenantes à intégrer pleinement ces directives dans leurs activités. Il a aussi encouragé les autres Membres à contribuer au programme-cadre de la FAO à l'appui de l'application des directives sur la pêche artisanale. (par. 60)

47. Le Sous-Comité a appelé la FAO à faciliter le partage des expériences et des pratiques entre les Membres pour soutenir l'application des directives sur la pêche artisanale. (par. 61)

48. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que des pays et des régions militent pour l'application des principes énoncés dans les directives sur la pêche artisanale et mettent au point et promeuvent des plans d'action nationaux et régionaux. (par. 62)

49. Le Sous-Comité a noté qu'il fallait que les acteurs de la pêche artisanale au niveau des communautés connaissent l'existence des directives sur la pêche artisanale, soient en mesure de les comprendre et aient les moyens de les utiliser, et que la FAO avait un rôle à jouer dans le renforcement des capacités et à l'appui de l'application des directives. (par. 63)

50. Le Sous-Comité a recommandé que la FAO entreprenne de nouvelles activités sur les chaînes de valeur du secteur de la pêche artisanale, en particulier pour un rééquilibrage des pouvoirs en vue d'une répartition équitable des avantages; fournisse des orientations à l'intention du secteur de la pêche artisanale concernant l'accès aux marchés intérieurs, régionaux et nationaux, y compris pour les produits issus des pêches continentales et poursuive ses travaux sur les pertes après capture. (par. 64)

51. Le Sous-Comité a fait observer que l'étendue du commerce régional était souvent sous-estimée, notamment en Afrique, et il trouverait utile que la nature, l'étendue et l'importance de ce commerce soient mieux documentées. (par. 66)

***LE POINT SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA CONVENTION SUR LE  
COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE  
SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)***

52. Le Sous-Comité a rappelé l'impact que pouvait avoir sur le commerce du poisson l'inscription sur les listes de la CITES d'une espèce aquatique exploitée à des fins commerciales, ainsi que la charge administrative que représente l'inscription sur ces listes, que ce soit pour les espèces déjà inscrites ou pour celles qui le seront à l'avenir. (par. 68)

53. Le Sous-Comité a réaffirmé qu'il demeurerait favorable à la coopération entre la FAO et la CITES dans le cadre du protocole d'accord. Il a aussi encouragé la FAO à poursuivre sa coopération en la matière avec les organisations régionales de gestion des pêches et les autorités nationales compétentes dans le domaine des pêches. (par. 69)

54. Le Sous-Comité a reconnu la contribution positive de la FAO sous la forme de l'organisation du Groupe consultatif d'experts chargé d'évaluer les propositions relatives à la CITES, et ses membres ont soutenu à l'unanimité la tenue de la réunion du Groupe consultatif d'experts chargé d'évaluer les propositions pour la dix-septième Conférence des Parties de la CITES s'agissant de l'ajout ou de la suppression d'espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales sur les listes. Certains membres ont par ailleurs demandé de recevoir les résultats des délibérations du Groupe consultatif d'experts avant la dix-septième Conférence des Parties. (par. 70)

55. Le Sous-Comité a souligné que le respect des prescriptions de la CITES était complexe et que les pays avaient besoin de plus amples informations sur les répercussions que les inscriptions sur les listes ont sur les communautés de pêcheurs, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. (par. 72)

56. Le Sous-Comité a été informé du fait que l'on était en train de mettre au point un cadre qui offre une occasion de mettre en place un cadre de suivi accepté de tous pour aider les membres, les gestionnaires et la CITES à mieux comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas s'agissant des inscriptions sur les listes de la CITES. (par. 73)

57. Le Sous-Comité a suggéré à la FAO de continuer à renforcer selon les besoins les capacités des pays en développement en vue de l'application des prescriptions de la CITES. (par. 74)

58. Le Sous-Comité a dit apprécier les outils d'identification des espèces de la FAO et il a demandé une aide supplémentaire pour l'identification des espèces de requins et des raies et des produits qui en sont dérivés, la recherche et l'évaluation des stocks pour les pays en développement. (par. 75)

59. Le Sous-Comité a noté que la FAO devrait donner la priorité au renforcement des capacités des pays en développement afin de permettre à ceux-ci de faire face à la charge supplémentaire que constitueront les prescriptions de la CITES pour les nouvelles espèces qui pourraient être inscrites sur les listes à la dix-septième Conférence des Parties. (par. 76)

60. De nombreux membres ont réaffirmé que les activités de la FAO relatives à la CITES devraient être financées sur le budget ordinaire. Le Sous-Comité a été informé du fait que les ressources du budget ordinaire étaient très limitées et les membres ont été encouragés à fournir des ressources extrabudgétaires pour faciliter les activités de la FAO relatives à la CITES. (par. 77)

***SUIVI DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DU CODE DE CONDUITE POUR  
UNE PÊCHE RESPONSABLE***

61. Le Sous-Comité s'est félicité de l'amélioration du taux de réponse, qui traduit un intérêt et un engagement plus forts de la part des Membres de la FAO, près des trois quarts des pays membres ayant complété le questionnaire. (par. 79)



62. Le Sous-Comité est convenu que l'adoption du questionnaire web, qui visait à aligner le questionnaire relatif au commerce du poisson sur le questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable et à améliorer le taux de réponse, a été une réussite, tant du point de vue du taux de réponse que du point de vue de la facilité d'utilisation du questionnaire. (par. 80)

63. Il a été suggéré que le Secrétariat renforce davantage les liens avec les autorités nationales, car cela pourrait aider à améliorer encore le taux de réponses et la précision des réponses. (par. 81)

64. Le Sous-Comité a encouragé la FAO à analyser plus en détail les résultats du questionnaire et à s'appuyer sur ceux-ci pour planifier et mettre en œuvre ses activités, dans la mesure où les données plus abondantes provenant de réponses plus nombreuses offrent une base solide pour mieux comprendre les difficultés auxquelles les membres sont confrontés. (par. 82)

### ***INCIDENCES DE L'OFFRE DE PRODUITS AQUACOLES SUR LE COMMERCE ET LA CONSOMMATION***

65. Le Secrétariat a indiqué que cette question était inscrite pour la première fois à l'ordre du jour du Sous-Comité. (par. 83)

66. Le Sous-Comité s'est félicité du document présenté, qui fait état des principales incidences du secteur aquacole sur le commerce et la consommation. Il a insisté sur la nécessité de coordonner les travaux du Sous-Comité avec ceux du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches afin de créer des synergies permettant une meilleure intégration des activités et des programmes de ces deux organes, tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements. Les délégués ont été informés que l'ordre du jour du Sous-Comité avait été examiné à plusieurs reprises et approuvé par le Bureau du Comité des pêches lors de ses réunions intersessions et que le Sous-Comité de l'aquaculture avait accueilli avec satisfaction la plus grande place qui était accordée aux produits aquacoles dans le programme de travail du Sous-Comité. Le Sous-Comité s'est également félicité de la présentation des principales conclusions de la session d'octobre 2015 du Sous-Comité de l'aquaculture. (par. 84)

67. Le Sous-Comité a noté le rôle croissant que jouent les produits issus de l'aquaculture sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux et a indiqué qu'il accueillerait avec satisfaction toute nouvelle information et analyse concernant les divers aspects relatifs au secteur après récolte. (par. 85)

68. Le Sous-Comité a insisté sur l'importante contribution que les petits producteurs apportent à l'offre de produits aquacoles et a mis l'accent sur l'appui et l'assistance technique dont ceux-ci ont besoin pour accéder au secteur économique structuré et à la chaîne de valeur des produits de la mer, y compris aux marchés internationaux. (par. 86)

### ***ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA SEIZIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES***

69. M. Bong-hyun Nam (Corée, République de) a été élu Président du Sous-Comité. Mme Reina Sotillo (Argentine) a été élue première Vice-Présidente.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

70. Le Sous-Comité a remercié M. Lahsen Ababouch, Directeur de la Division des politiques et des ressources des pêches et de l'aquaculture, de sa direction compétente au sein du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO et du dévouement dont il a fait preuve à l'égard du Sous-Comité du commerce du poisson. Il lui a présenté ses meilleurs vœux de santé pour une retraite qu'il lui souhaite productive. (par. 89)

71. Le Sous-Comité s'est dit favorable à la création de l'Université mondiale des pêches de la FAO, sur proposition de la République de Corée, qui a également offert de l'accueillir, et il a noté que cette question ferait l'objet d'un examen plus approfondi lors de la trente-deuxième session du Comité des pêches. (par. 90)

***DATE ET LIEU DE LA SEIZIÈME SESSION***

72. Le Sous-Comité a remercié la République de Corée d'avoir aimablement proposé de l'accueillir lors de sa seizième session. Les modalités ainsi que la date et le lieu de la session seront arrêtés par le Directeur général après consultation du Président et en fonction du calendrier international des réunions. Le Sous-Comité a recommandé de revenir à son calendrier original, à savoir de tenir sa session l'année précédant celle du Comité des pêches, c'est-à-dire en 2017. (par. 91)